



Dévoilé un e-mail publiquement = legal ?

Par **Symon**, le **11/06/2008 à 23:00**

Bonsoir,rnrnrnIl y a quelque semaines j'ai créés un forum sur Dalida, hors un autre forum sur Dalida existé déjà, j'étais amis avec l'administrateur de se forum, mais j'ai voulus volé moi aussi de mes propres ailles...rnrnAlors voila, après plusieurs semaine d'engueulades, nous avons arrêté notre relation, et dernière il ma envoyé un Email que j'ai très mal pris, j'ai donc décidé, de lui répondre et de dire se que je pensais de lui et de son forum, alors cet personne à décidé de dévoilé mon Email à son forum, est ce légal ?rnrnMerci

Par **Jurigaby**, le **11/06/2008 à 23:47**

Bonjour.rnrnOui, c'est légal puisqu'il était bien le destinataire du mail.

Par **Symon**, le **11/06/2008 à 23:49**

Donc si je comprend bien il a tout à fait le droit de l'envoyé à 300 personnes comme ça n'y vus n'y connus ?!

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008 à 13:27**

Bonjour.rnrnBen oui, que je sache, il n'est pas soumis au secret professionnel..

Par **Symon**, le **12/06/2008 à 16:42**

J'ai reçu ça
Bonsoir,
La correspondance privée (et les mails, qui sont assimilés) ne doivent pas être mis à disposition sur un lieu public, qu'il soit physique ou virtuel. Tu pourrais porter plainte pour cela.
Qui dois je croire...

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008 à 17:39**

Bonjour.
Pour qu'il y ait violation de correspondance privée, il faut détourner un courrier qui ne nous est pas destinés. En l'espèce, c'est bien à l'admin du forum que vous aviez envoyé votre mail, il a le droit d'en faire ce qu'il veut.
Maintenant, vous êtes libre de croire qui vous voulez sauf que c'est moi qui ait raison.

Par **frog**, le **12/06/2008 à 18:15**

[citation]Donc si je comprend bien il a tout à fait le droit de l'envoyé à 300 personnes comme ça n'y vus n'y connus ?!
[citation]
La question que je me pose à vous lire, c'est pourquoi vous ne voulez pas assumer vos propos...

Par **Symon**, le **12/06/2008 à 18:26**

Je les assumes,
Le problème c'est que c'était un Message Privé et non publique !